

CARMIGNAC PORTFOLIO CLIMATE TRANSITION

COMPARTIMENT DE SICAV DE DROIT LUXEMBOURGEOIS

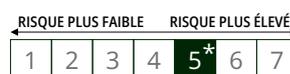


M. Wiskirski



UN FONDS THÉMATIQUE VISANT À RELEVER LES DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Durée minimum de placement recommandée :



Classification SFDR** :

Article 8

Carmignac Portfolio Climate Transition est un fonds actions thématique (UCITS) qui investit dans des entreprises innovantes, fournissant des solutions aux défis mondiaux en matière de changement climatique et d'environnement, sur l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies renouvelables et des industries vertes. Le Fonds cherche à générer des rendements attractifs en investissant dans des secteurs de croissance durable à long terme, ou dans des entreprises au cœur de la révolution « verte », tout en contribuant de manière positive à l'environnement et aux efforts de décarbonisation en facilitant la transition vers une économie à faible émissions de carbone. L'objectif du Fonds est de surperformer son indicateur de référence⁽¹⁾ sur une période de 5 ans, et est conçu pour les investisseurs souhaitant investir de manière efficace dans la transition énergétique.

POINTS CLÉS



Investir avec un but : un Fonds visant à générer des rendements attractifs tout en assurant une contribution environnementale positive



Investir efficacement : une approche différenciée ciblant l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies renouvelables et des industries vertes



Investir durablement : répondre aux défis environnementaux actuels



Investir dans l'innovation : cibler des entreprises innovantes qui disposent d'un avantage technologique et de modèles économiques solides avec une croissance durable

UNE APPROCHE D'INVESTISSEMENT DIFFÉRENCIÉE

L'approche d'investissement traditionnelle pour lutter contre le changement climatique consiste à investir dans des entreprises « **vertes** » ou « **propres** ». Ces entreprises, que nous appelons les « **fournisseurs d'énergie verte** », ne représentent qu'une partie de la solution. Nous pensons que faire face au problème du changement climatique nécessite une approche plus globale, consistant à investir dans des entreprises opérant tout au long de la chaîne de valeur, y compris les « **facilitateurs** » et les « **acteurs clés de la transition** ».



Les fournisseurs d'énergie verte : entreprises proposant des solutions à faibles émissions de carbone, que ce soit des produits ou des services, agissant pour une planète plus propre et plus verte, **par exemple l'énergie renouvelable produite par les éoliennes**.



Les facilitateurs : entreprises permettant à d'autres de réduire leurs émissions, d'améliorer leur efficacité énergétique ou de proposer des solutions à faibles émissions de carbone, **par exemple les fournisseurs d'isolation thermique, essentielle pour l'efficacité énergétique des bâtiments**.



Les acteurs clés de la transition : entreprises en transition qui visent des émissions de carbone nulles d'ici 2050, présentant le plus grand potentiel de réduction des émissions, **par exemple les activités pétrolières ou minières**.

* Pour la part Carmignac Portfolio Climate Transition A EUR Acc. Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. ** Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. La classification SFDR des Fonds peut évoluer dans le temps. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. (1) Indicateur de référence : MSCI AC World NR index. (2) Selon les normes de taxonomie de l'UE.



Mettre de côté les compagnies minières qui sont vitales pour les producteurs d'énergies alternatives, et abandonner à leur sort les entreprises à fortes émissions de carbone est non seulement inefficace, mais également contre-productif. Cibler uniquement les entreprises propres ou vertes semble être une bonne façon d'investir et d'agir pour le climat, mais c'est loin d'être suffisant.

Michel WISKIRSKI

Gérant – a rejoint Carmignac en 2014

PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

ACTION : Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds.

MATIÈRES PREMIÈRES : La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

RISQUE DE CHANGE : Le risque de change est lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du Fonds.

GESTION DISCRÉTIONNAIRE : L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

CARACTÉRISTIQUES

Parts	Date de la 1ère VL	Code Bloomberg	ISIN	Politique de distribution	Frais de gestion	Coûts d'entrée ⁽¹⁾	Coûts de sortie ⁽²⁾	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation ⁽³⁾	Coûts de transaction ⁽⁴⁾	Commissions liées aux résultats ⁽⁵⁾	Minimum de souscription initiale ⁽⁶⁾
A EUR Acc	10/03/2003	CARCOMM LX	LU0164455502	Capitalisation	Max. 1.5%	Max. 4%	—	1.81%	0.37%	20%	—
A USD Acc	19/07/2012	CARCOAU LX	LU0807690754	Capitalisation	Max. 1.5%	Max. 4%	—	1.81%	0.37%	20%	—
E EUR Acc	30/12/2011	CARCOME LX	LU0705572823	Capitalisation	Max. 2.25%	—	—	2.56%	0.37%	20%	—
F EUR Acc	15/11/2013	CARCMFE LX	LU0992629237	Capitalisation	Max. 0.85%	—	—	1.16%	0.37%	20%	—
FW GBP Acc	15/11/2013	CARCMFG LX	LU0992629401	Capitalisation	Max. 1.05%	—	—	1.36%	0.37%	—	—

(1) du montant que vous payez au moment de votre investissement. Il s'agit du maximum que vous serez amené à payer. Carmignac Gestion ne facture pas de frais d'entrée. La personne en charge de la vente du produit vous informera des frais réels.

(2) Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.

(3) de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

(4) de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

(5) lorsque la classe d'action surperforme l'indicateur de référence pendant la période de performance. Elle sera également due si la classe d'actions a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative. La sous-performance est récupérée pendant 5 ans. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne sur les 5 dernières années, ou depuis la création du produit si elle est inférieure à 5 ans.

(6) Merci de vous référer au prospectus pour les montants minimum de souscriptions ultérieures. Le prospectus est disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Volatilité : Amplitude de variation du prix/de la cotation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice qui permet de mesurer l'importance du risque sur une période donnée. Elle est déterminée par l'écart-type qui s'obtient en calculant la racine carrée de la variance. La variance étant calculée en faisant la moyenne des écarts à la moyenne, le tout au carré. Plus la volatilité est élevée, plus le risque est important.

Source: Carmignac au 31/03/2025.

Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KID. Les prospectus, KID et les rapports annuels sont disponibles sur le site internet www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 5 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.ch/fr_CH/informations-reglementaires.

CARMIGNAC GESTION, 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg, City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RCS Luxembourg B67549



COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement.